

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 44

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 43/2132 :**

Groupe d'habitation Les Manguiers (LTS) - Vente du bien cadastré section HV n°336 à Madame BRET Marie Thérèse

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, KHELIK David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur David LORION), CADET André ( Monsieur BALZANET Jonhy) , BELLON Stéphen (par Madame PAPY Anne Marie) , RIVIERE Christelle (par Madame ROUVRAIS Simone), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA).

**ABSENTS :**

MM. SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 23 décembre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2025.



David LORION

Autre de réception en préfecture  
974-219740104-20251217-43-2132-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025

**Affaire n°43/2132 : Groupe d'habitation Les Manguiers (LTS) - Vente du bien cadastré section HV n°336 à Madame BRET Marie Thérèse.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre reste propriétaire de Logements Très Sociaux (LTS) dans divers groupes d'habitation et qu'il est nécessaire de poursuivre la cession de ces logements à leurs attributaires.

- VU l'Avis de France Domaine du 05/06/2025 Réf. OSE 2025-97416-36285 - DS. 23678420

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- D'APPROUVER la cession suivante :**

Acquéreurs/Occupants	Référence cadastrale	Surface cadastrale	Groupe d'habitation	Adresse	Situation
Madame BRET Marie Thérèse	HV n°336	337 m <sup>2</sup>	Les Manguiers	23 allée des Zembrevates 97432 Ravine des Cabris	Bâti

- De FIXER LE prix de cession : moyennant le prix 28 500 € HT (en référence à l'avis de France domaine du 05/06/2025 Réf. OSE 2025-97416-36285 - DS. 23678420 susvisé).**

**Le recouvrement de cette recette sera opéré sur le budget communal.**

- DE L'AUTORISER à signer tous documents liés à cette affaire notamment l'acte authentique de cession et toutes formalités préalables (promesse de vente, compromis et/ou autres documents).**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20251217-43-2132-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2025  
Date de réception préfecture : 23/12/2025